

COMMUNE DE MÉZANGERS



BULLETIN MUNICIPAL

N°59 – MAI 2023

Ecole publique Les P'tites Mézanges – Classe de Mme Emmanuelle Pirany
Plantation d'un pommier près du château avec Olivier notre employé communal le 3 mars 2023



Inauguration des 3 logements MAYENNE HABITAT – 12 avril 2023





Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

Je suis ravi de vous adresser ce message pour notre bulletin municipal. Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de notre village au cours de ces 6 derniers mois qui se sont écoulés.

Nous avons connu de nombreux événements et succès grâce à votre dévouement. Merci aux associations et aux bénévoles.

Je suis fier de dire que notre village continue de développer et de prospérer. Une nouvelle parcelle a été vendue et l'inauguration des 3 logements Mayenne Habitat dans le lotissement La Houdière II vient d'être réalisée.

L'amélioration de nos infrastructures avec le réaménagement de la route de Neau vers le cimetière est en cours.

Nous avons travaillé pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en adhérant à plusieurs projets tels que la participation citoyenne et l'obtention du label village « Terre de jeux » dans le cadre des JO 2024.

D'autres projets sont en cours pour protéger notre environnement et notre patrimoine culturel ainsi que l'amélioration de nos infrastructures et nos chemins de randonnée.

Je sais que notre village continuera de prospérer grâce à votre soutien et votre engagement.

Je vous encourage à participer à la vie de notre commune et de nous faire part de vos idées et de vos préoccupations.

Le Conseil Municipal est à vos côtés au quotidien et reste à votre écoute.

Très cordialement

Votre maire, Robert GESLOT



SOMMAIRE

Vie municipale	4
Ventes et location par la Commune	12
Extraits des CR des séances du Conseil Municipal	13
Informations pratiques	19
Vie scolaire	28
Vie associative	30
Vie des commerces et entreprises	38
Calendrier des manifestations	44

VOTRE MAIRIE

18 Place René Lair de la Motte
53600 MÉZANGERS
Tél. : 02 43 90 64 95
Mail : mairie-mezangers@orange.fr
Site internet : www.mezangers.fr

HORAIRES

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

RDV sur demande

VIE MUNICIPALE

ÉTAT CIVIL 2022

Ils nous ont quitté

LECHAT Georges	16/03/2022
MALHERBE Roger	26/03/2022
LEDOUX Rémi	31/03/2022
QUESNE Alain	15/04/2022
RENARD Fabrice	26/05/2022
DROUET Yolande	26/06/2022



2 mariages



5 naissances

TRAVAUX 2020 / 2021 / 2022 (DIAPORAMA DIFFUSÉ LORS DES VŒUX DU MAIRE)



2020

SALLE DES ASSOCIATIONS

Mise aux normes électriques

2 337,82 €



2020

LOGEMENT DU POINT LECTURE
8 RUE DE LA DAME VERTE

Rénovation de la salle de bains

9 301,20 €



2020

SALLE POLYVALENTE

Rénovation de la cuisine

24 850,21 €



2020

ÉCOLE

Nouvelle porte d'entrée avec vidéophone
2 538 €

Dont subvention 1 200 €

2021

POINT LECTURE

Nouvelle porte et vitrine
5 048,40 €

2021

LOTISSEMENT DES ORMEAUX

Voirie
64 815,84 €

Dont subventions 13 004 €

2022

CONTOUR MAIRIE ET BÂTIMENTS PUBLICS

Voirie et accessibilité
57 948 €

dont subventions 21 412,08 €

2022

ÉCOLE

Hangar
14 202,17 €

INVESTISSEMENT MATÉRIEL

<p>2020</p> <p>10 Tapis de gym école</p>	<p>2021</p> <p>Taille-haie télescopique Conteneurs et chariot Cantine Tablettes numériques et PC école Débroussailleuse Lave-linge école Illuminations Micro-audio église</p>	<p>2022</p> <p>5 draisennes école Four école Illuminations</p>
---	--	---

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes de passeport et de carte d'identité sont à faire auprès de la **Mairie d'EVRON** ou tout autre mairie habilitée à faire les demandes de titres sécurisés.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour l'établissement de votre passeport ou carte d'identité.

Prenez rendez-vous sur le site de la Ville d'Evron ou contactez le service au 02 43 01 78 03 pour convenir du jour et de l'heure ou de passer en mairie.

Le service Etat civil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1^{er} novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) *contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez-les sur www.service-public.fr / PACS*
Après le dépôt du dossier complet, un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent 16 ans et **dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.**

Présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois). Votre représentant légal peut faire cette démarche à votre place.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**, à présenter pour toute inscription à un examen ou concours, à la conduite accompagnée ou au permis de conduire.

Les jeunes recensés reçoivent leurs convocations environ 1 an après la date du recensement en mairie. Ils recevront un ordre de convocation au plus tard 10 jours avant la date de la journée JDC fixée par courrier postal et/ou dans leur espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, les parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs voyageant seuls. Elle prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa n°15646*01) à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale. Les justificatifs d'identité du jeune et de son représentant légal sont à présenter.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale **à tout moment**. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune.

L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de bricolage en extérieur ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, débroussailluse, perceuse...) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche de 10h à 12h.

Les jours fériés : de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires dans un souci de bon voisinage.



OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vêtements, lunettes, clés...).

RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION VIDES

Collecteur disponible à la Mairie

**Ne jetez plus vos cartouches vides à la poubelle !
Optez pour un geste écologique et solidaire !**



Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage

COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Contactez la mairie afin d'être destinataire du mail dès qu'une commande est prévue de façon à bénéficier du tarif groupé dès 5 000 litres commandés sur notre commune.

Les personnes intéressées nous communiquent le nombre de litres souhaités et nous communiquons ensuite le jour de livraison sur la commune. Vous réglez ensuite directement le fournisseur de fuel domestique.



URBANISME

NOUVEAU



Mise en place de la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner depuis le 1^{er} janvier 2022

La commune de MEZANGERS, en partenariat avec la Communauté de communes des Coëvrons, met en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée pour les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire et d'aménager, et les déclarations d'intention d'aliéner.

Ce service est disponible pour notre commune. Il vous suffit d'aller sur le lien suivant : <https://www.coevrons.fr/article/urbanisme> , ou aller sur le site de la Communauté de communes des Coëvrons (www.coevrons.fr) / CONNAITRE / DROITS ET DEMARCHES / Urbanisme : démarche en ligne

Le dépôt de vos dossiers en version papier reste possible aux heures d'ouverture de la mairie.

BALAYAGE DES RUES

Mercredi 7 juin 2023 – Bourg et lotissements
Mercredi 26 juillet 2023 – Bourg et lotissements
Mercredi 4 octobre 2023 – Bourg et lotissements
Mercredi 6 décembre 2023 – Bourg et lotissements

➤ **La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.**

ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

IMPORTANT : quand les conteneurs sont pleins à un point de collecte, merci de bien vouloir aller déposer vos ordures ménagères à un autre point de collecte et ne pas les déposer au pied des conteneurs !

Il est rappelé que les ordures ménagères sont à mettre UNIQUEMENT en sac.

Pour plus de renseignements : www.ecomotives53.fr



DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrons.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.
- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrons vous sont rappelés ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bais	ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Chammes	Le Bois du Montil 02 43 01 41 21	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Evron	ZI des Maltières 02 43 01 93 66	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Montsûrs	ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77	9h - 12h 13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard des voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attendant ou non à une habitation.



RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.

Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.



9

RELAIS PETITE ENFANCE

En 2022, le RAM est devenu le RPE (Relais Petite Enfance).

Dans le cadre de ses activités, le Ram des Coëvrons propose aux assistantes maternelles et aux familles du territoire la possibilité de participer à des matinées rencontres. Elles permettent aux enfants de 0 à 3 ans de jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant les autres avec des règles de vie partagées et communes.

A noter, sur notre commune, les rencontres prévues seront annoncées sur le site Internet de la commune.

Le calendrier des rencontres dans les autres communes avec les différentes activités du relais est disponible à l'accueil de la mairie.

Le RPE est aussi à la disposition des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile pour :

- Une information sur les modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire
- Une information sur le contrat de travail : mensualisation, congés payés, rupture du contrat, jours fériés, impôts, déclaration Pajemploi...
- Un espace de médiation ouvert aux parents et aux assistantes maternelles
- Un renseignement sur les aides accordées par la CAF et la MSA
- Une information sur les Métiers de la petite enfance

Relais Petite Enfance

Communauté de communes des Coëvrons - Espace Coëvrons - 2 Avenue Raoul Vade pied - 53601 EVRON
02.43.66.32.00 - www.coevrons.fr - rpe@coevrons.fr - www.coevrons.fr - Tél. 02 43 66 32 00

MUTUELLE A TARIF NEGOCIÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Ainsi, le Conseil Municipal a souhaité que la commune fasse profiter tous ses habitants d'une complémentaire santé communale à tarif intéressant et notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat. La commune n'a qu'un simple rôle de facilitateur.



Ma Santé

Pour tous renseignements, contactez M. Olivier CHAMAILLARD au 06 45 68 27 62.

Exemple d'économie :

Monsieur Dupond 67 ans retraité qui opte pour la « Formule Santé 100% » aurait une cotisation mensuelle de 65,13€.

En choisissant de passer par la mutuelle communale la cotisation mensuelle est ramenée à 45,66€.

CAMION « LA MINE AUX GOURMANDS »

Depuis le 5 janvier 2022, "La Mine aux gourmands" vous propose la vente de crêpes, galettes... sur la place de la mairie.

Date et horaire :

le mercredi - de 17 h 30 à 20 h

Renseignements : 06-31-64-28-57 - la-mine-aux-gourmands@hotmail.com



RAPPEL

DÉSHÉRBAGE – ARRÊTÉ VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

- | | |
|-----------|---|
| Article 1 | Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Mézangers. |
| Article 2 | Les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le <u>nettoyage des caniveaux et des trottoirs</u> (ramassage des feuilles, fruits...) ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété même s'il n'y pas de trottoir.
Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales et pour éviter l'obstruction des canalisations et ainsi limiter les risques d'inondation en cas de grosses pluies. Les matériaux visant à être utilisés comme bateau sont interdits car ils empêchent l'écoulement de l'eau dans les caniveaux. |
| Article 3 | Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de <u>balayer la neige</u> devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent s'assurer de la sécurisation du trottoir devant leurs habitations. |
| Article 4 | Les déchets verts (feuilles, branches, pelouse, mauvaises herbes...) doivent être déposés dans les déchetteries des Coëvrons ou dans les composteurs personnels et les autres saletés et déchets collectés doivent être traités avec les déchets ménagers. |
| Article 5 | En bordure des voies publiques, l' <u>élagage des arbres et haies</u> incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique. |
| Article 6 | Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Mayenne
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Mayenne |
| Article 7 | Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de MEZANGERS. |

PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune au dispositif « Participation citoyenne » pour apporter une action complémentaire et de proximité pour assurer la tranquillité de tous ; la commune étant particulièrement attentive aux enjeux de sécurité publique.

3 habitants se sont proposés de devenir référent sur notre commune :

- M. Corentin PEINTRE - 06 20 63 22 52
- M. Rémy JALLU - 06 70 78 83 94
- M. Pascal DURAND - 06 73 60 91 71



Ils sont pour rôle de **faire remonter toute information ou fait** dont ils ont pu avoir connaissance, pouvant porter atteinte à l'ordre public. Par exemple, des signalements de véhicules suspects, des opérations de démarchage chez des particuliers...

Animés d'un esprit civique et agissant de manière bénévole, les référents citoyens ont reçu une information spécifique par la gendarmerie de la Mayenne portant sur son champ de compétence, les éléments nécessaires à l'information des forces de sécurité de l'État, les actes élémentaires de prévention et les réflexes à développer lorsqu'ils seront témoins d'une situation anormale.

Les référents citoyens diffusent des conseils préventifs auprès de la population. Ils peuvent être associés à la promotion de dispositifs particuliers de prévention de la délinquance tels que « l'Opération Tranquillité Vacances », mis en œuvre par la police et la gendarmerie nationale.

11

Signature du protocole avec la Gendarmerie et Monsieur Jacques RANCHÈRE, Sous-Préfet de la Mayenne, en présence des référents Rémy JALLU et Pascal DURAND – Jeudi 13 avril 2023



Photo G. LECHAT / Ouest-France

VENTES PAR LA COMMUNE



❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- au rez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie)
- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)
- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Petite cour à l'arrière. Travaux à prévoir.

Parcelle 106 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Garage / bâtiment en pierres à rénover au 1, rue de la Dame Verte



Avec terrain / jardin – possibilité de réaliser un habitat (surface au sol hors garage environ 70 m² + étage possible environ 40 m²) extension possible

Garage 16 m²

Parcelle 350 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Dernière parcelle de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houdière II)

Libre de constructeur - Terrain viabilisé

Lot 13 : 833 m ² 30 060 € TTC
--



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2022

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : HUYNH Rodrigues

Secrétaire de séance : LESOURD Dominique

Correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire a donné pour lecture la note de la Préfecture de la Mayenne et de l'AMF 53 relative à la mise en œuvre de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours suite au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022.

Le rôle principal du correspondant incendie et secours, sous l'autorité du maire, est d'assurer un appui au plus près du citoyen en matière d'information et de sensibilisation sur les risques, de renforcer les liens avec les services d'incendie et de secours et de prendre en compte les questions de prévention et d'évaluation des risques. Courant 2023, une sensibilisation des correspondants associera le SDIS et l'AMF53 sous forme de rencontres territorialisées, en présentiel ou en distanciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la désignation par Monsieur le Maire d'Éric LAIR DE LA MOTTE en tant que correspondant incendie et secours.

Devis Mayenne Ingénierie – Travaux route de Neau et RD7

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 18 octobre dernier à laquelle ont participé Mayenne Ingénierie, le Conseil Départemental et le CAUE concernant les travaux de la route de Neau et de la RD7.

Afin de lancer les études préalables pour la consultation des entreprises, la passation des marchés, le suivi des travaux... et sachant que nous ne pouvons réaliser seuls ces aménagements sans être accompagnés de spécialistes, Monsieur le Maire propose de valider les devis de Mayenne Ingénierie à savoir :

- Aménagement de la route de Neau : 7 596 € (dont 900 € HT d'options réunions / coordination réseaux)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD7 : 5 832 € (dont 900 € HT d'options réunions / coordination réseaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE les devis de Mayenne Ingénierie.

Convention avec le CAUE

Monsieur le Maire propose la convention du CAUE (Conseil à la maîtrise d'ouvrage – Aide à la programmation en matière d'aménagement urbain) pour les travaux d'aménagement prévus en 2023 et 2024.

Cette convention d'une durée d'un an serait conclue moyennant une participation volontaire de 2 500 € au CAUE (organisme d'utilité publique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la convention avec le CAUE avec participation volontaire de 2 500 €.

Mandat de vente – Maison et garage 1 et 2 rue de la Dame Verte

Monsieur Vincent LETAVASIER, conseiller en immobilier MegAgence, propose de renouveler ses services pour mettre en vente la maison et le garage au 1 et 2 rue de la Dame Verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE son accord pour la signature d'un mandat de vente sans exclusivité avec le conseiller en immobilier MegAgence, Monsieur Vincent LETAVASIER

Location local associatif 11 rue de la Dame Verte

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Rachel LAUNAY en date du 26 septembre 2022 pour louer le local « ancien foyer des jeunes » pour y travailler ses créations personnelles de sculpture en argile et peintures. Ce local ne recevra pas de public. Monsieur le Maire demande l'avis des élus sachant que le service jeunesse des Coëvrons n'a pas pour projet de relancer le foyer des jeunes / espace jeunesse. Les élus ont débattu sur les modalités de loyer et de durée (1 an avec tacite reconduction, préavis 3 mois).

Séance du 5 décembre 2022

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole.

Absents excusés : Chantal THUARD ayant donné pouvoir à Virginie PEINTRE-THION

Absents non excusés : Eric LAIR DE LA MOTTE

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER

Demande de subvention DETR / DSIL – Aménagement de la route de Neau

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération – route de Neau prévus en 2023 peuvent faire l'objet de subvention DETR / DSIL au titre du type d'opération 4A – Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie. Le dossier complet est à envoyer sur la plateforme dématérialisée au plus tard le 10 décembre 2022. Le plan de financement prévisionnel peut être présenté comme ci-après :

DÉPENSES		En Euros HT	RECETTES		En Euros
PRESTATIONS			Financements publics		
Assistance maîtrise d'ouvrage + Assistance technique		6 330,00	• Europe (précisez le fonds, le programme) :		
Diagnostic amiante / HAP enrobés		400,00	FEADER		
Levé topographique		1 270,00	FEDER		
			FSE		
			• Etat (précisez le ministère ou programme) :		
			DETR - estimatif 2022		23 400,00 €
			DSIL - estimatif 2022		15 000,00 €
			• Région (précisez le programme) :		
			• Département (précisez le programme) :		
			Amendes de police - estimatif 2022		10 000,00 €
			• Communauté de communes (fonds de concours...) :		
			Fonds de concours		
			Territoire à énergie positive		
			• Autres :		
			Autofinancement , précisez :		
			• Fonds propres :		35 200,00 €
			• Emprunt :		10 000,00 €
			• Autres (ventes foncières, etc...) :		
			TOTAL HT		78 000,00 €
			TOTAL TTC		93 600,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR et de DSIL.

Demande de subvention – Amendes de police – Aménagement de la route de Neau

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération – route de Neau prévus en 2023 peuvent faire l'objet de subvention au titre du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière (appel à projets 2023 du Conseil Départemental).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE la réalisation de l'opération Aménagement de la route de Neau et le plan de financement prévisionnel présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Mayenne au titre du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Contrat annuel – Balayage des rues

Monsieur le Maire explique que nous devons trouver une solution pour les résidus de balayage et prendre note de l'obligation par LPS d'augmenter ses prix et ne plus se déplacer pour un circuit de balayage inférieur à 250 € HT.

En effet, à ce jour, les résidus sont entreposés dans le chemin piétonnier qui mène au Gué de Selle. Cette situation ne peut plus perdurer car cela altère et pollue le chemin. Monsieur le Maire explique que nous avons vu avec la 3C pour faire nettoyer ce chemin l'année prochaine et le remettre en état. A noter, il nous faudra trouver un autre endroit pour évacuer les tas de déchets.

Monsieur le Maire explique que, pour se conformer aux règles actuelles de dépollution des déchets et pour respecter l'environnement, nous devons retraiter les déchets de balayage et trouver une solution.

La société LPS qui intervient actuellement sur notre commune peut proposer cet enlèvement de résidus de balayage pour un coût de 960 € HT / an, sans compter les 6 passages de balayage à 1 740 € HT.

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition annuelle de balayage de LPS avec enlèvement des résidus à partir du 1^{er} /01/2023.

Illuminations : Merci aux bénévoles pour l'installation des illuminations et décorations de Noël dans les rues et à l'école.

Jardinières rue de la Vigne : À la vue de leur état, elles sont à enlever pour le moment.

Séance du 23 février 2023

Etaient présents : GESLOT Robert, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, OLLIVIER Sylvie, THARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés :
Virginie PEINTRE-THION ayant donné pouvoir à Robert GESLOT
Philippe BRETON ayant donné pouvoir à Dominique LESOURD
Nicole LAUNAY ayant donné pouvoir à Antoine COULON

Secrétaire de séance : PASCAL Stéphanie

de la baignade mais aussi par une signalisation adaptée à installer (caractère non surveillé de la baignade et mesures de prévention et de sécurité à adapter au regard de la présence de cyanobactéries).

Une surveillance de la qualité de l'eau sera mise en place chaque semaine avec communication à la mairie pour arrêté d'interdiction de baignade si besoin. Le public se baignera désormais à ses risques et périls.

Nouveau site internet

Le CDG53 ayant cessé ses activités informatiques et transféré la gestion des sites Internet à e-collectivités, l'ancien site internet s'est donc arrêté et le nouveau site internet (www.mezangers.fr) est entré en ligne mardi 21 février 2023. Les données reprises sur l'ancien site datent de 2022 ; un travail de mise à jour et d'intégration de photos... est à faire pour l'alimenter.

Merci à chaque association de bien vouloir communiquer à Nathalie les informations utiles, les modifications à apporter...

Travaux réalisés depuis début janvier

- Remise en état par la 3C du chemin traversant Hermet après le Bois Joli
- Coupe des arbres et nettoyage du chemin dans la rue des Ormeaux
- Coupe des arbres derrière le bassin d'orage – rue du Closeau
- Coupe de la haie autour de la mairie – réflexion à avoir sur mauvais état ?
- Coupe des arbres et nettoyage des talus rue des Coëvrons
- Taille des hortensias devant le cimetière en vue des travaux de la route de Neau
- Nouveau lampadaire route de Mayenne

Séance du 16 mars 2023

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, OLLIVIER Sylvie, LÉBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents excusés : Antoine COULON ayant donné pouvoir à Sylvain LAPIERRE
Nicole LAUNAY ayant donné pouvoir à Jeannine LÉBOUVIER
Dominique LESOURD ayant donné pouvoir à Robert GESLOT

Absents non excusés : Chantal THUARD, Philippe BRETON

Secrétaire de séance : Pierre RACHET

Vote du Compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 - Budget principal / Commune n°83300

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	318 061,70	350 878,11
	Section d'investissement	133 120,96	263 120,20
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		79 621,53
	Report en section d'investissement (001)	130 983,49	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		582 166,15	693 619,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	318 061,70	430 499,64
	Section d'investissement	264 104,45	263 120,20
	TOTAL CUMULE	582 166,15	693 619,84

Excédent de fonctionnement = 112 437,94 €

Déficit d'investissement = - 984,25 €

Vote du Compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 - Budget annexe du lotissement de la Houdière II - n°83304

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	68 679,96 €	68 679,96 €
Section d'investissement	68 679,96 €	68 679,96 €

Numérotation – Gohard

Monsieur le Maire explique que la petite maison qui était en vente dernièrement à Gohard n'avait pas été numérotée en 2019. La méthode retenue avait été la numérotation métrique : les numéros attribués aux habitations représentent la distance en mètres séparant le début de la voie du logement (à droite les numéros pairs et à gauche les numéros impairs).
VALIDE la numérotation de la maison au lieudit Gohard (section F, numéro 241) : 235 Gohard.

Point travaux RD7

Monsieur le Maire évoque les derniers RDV /

- Mardi 28 février avec le Conseil Départemental 53 – Mayenne Ingénierie
- Mardi 7 mars avec le CAUE
- Mardi 14 mars avec Territoire d'Energie Mayenne

Il en ressort de ces 3 rencontres que les travaux ne pourront pas se faire que sur la seule année 2024 d'un point de vue technique et financier.

En effet, l'effacement des réseaux ne pourrait se faire que sur 2024 à la seule condition que le dossier soit retenu par le Comité de choix de TEM. Selon le coût à charge pour la commune, les travaux d'enfouissement se feraient en 1 ou 2 tranches (2024-2025). A noter qu'il faut ensuite raisonnablement passer 2 hivers avant de commencer des travaux d'aménagement.

Ainsi, les travaux pourraient débuter en 2027 / 2028.

Le calendrier des travaux sera donc revu lors de la prochaine réunion commune prévue le jeudi 13 avril à 15h30 ; réunion à laquelle les élus sont conviés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque l'appel à projets du Conseil Départemental intitulé Programme Infiltr'EAU 53 dont l'objectif est de promouvoir une gestion des eaux pluviales adaptée aux enjeux de gestion de l'eau, de désartificialisation des sols, de nature en ville et d'adaptation au changement climatique. Le Conseil départemental cherche des porteurs de projet sachant que la priorité sera donnée aux projets sur des aménagements existants. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement technique et/ou la prise en charge d'étude ou expertise. La candidature est à faire avant le 5 mai. M. le Maire propose aux élus de candidater dans le cadre de l'aménagement de la RD7. Tous acceptent.

Attribution marché – inspection des réseaux d'eaux pluviales

Dans le cadre des travaux de la RD7, les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sont à notre charge. La consultation a été lancée par Mayenne Ingénierie le 5 décembre 2022. Deux entreprises se sont portées candidates. Mayenne Ingénierie a analysé les offres et les a classées par critère de prix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise ALZEO pour un montant de 3 635,00 € HT soit 4 362 € TTC.

17

Séance du 6 avril 2023

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THARD Chantal, LEBOUVIER Jeannine, LAIR DE LA MOTTE Éric.

Absents non excusés : RACHET Pierre, LAUNAY Nicole

Secrétaire de séance : THUARD Chantal

Affectation des résultats 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, par un vote à main levée, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement du budget principal comme suit :

- 984,25 € au compte 1068 de la section d'investissement / recettes (= déficit d'investissement)
- 984,25 € au compte 001 de la section investissement / dépenses
- 111 453,69 € au compte 002 de la section de fonctionnement / recettes

et l'excédent du Budget annexe du lotissement de la Houdière II comme suit :

- 10 397,79 € au compte 002 de la section de fonctionnement / recettes.

Vote du budget primitif 2023 – budget principal n°83300

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses et des recettes : 430 000 €

Section d'investissement :

Montant des dépenses et des recettes : 186 750 €

Les principaux financements inclus dans ce budget sont présentés :

INVESTISSEMENT

- Aménagement route de Neau
- Etudes Aménagement RD7
- Ballon eau chaude – salle polyvalente
- Gouttière salle des associations
- Sèche-mains électrique école

- Quelques panneaux de signalisation
- Micro-ondes salle des associations
- Armoire chauffante pour défibrillateur extérieur
- Reprise maçonnerie – façade 8 rue de la Dame Verte

FONCTIONNEMENT

- Remplacement lampadaire route de Mayenne
- Réparations diverses (porte école, solin cheminée et disjoncteur salle des associations...)
- Travaux cave salle des associations...

Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe du lotissement de la Houillère II n° 83304

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	80 379.06 €	80 379.06 €
Section d'investissement	68 679.96 €	68 679.96 €

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les bases de calcul des impôts ont été augmentées par l'état de 7,1 % cette année. Ainsi, les contribuables verront une hausse qui n'aura pas été votée par la commune mais imposée par l'état.

En conséquence, Monsieur le Maire présente 4 propositions :

- soit de maintenir les taux actuels
- soit d'augmenter les taux (3 simulations)

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (P. BRETON, S. LAPIERRE) :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,20 %

Vote des subventions

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé l'an passé de réduire les subventions à la vue des finances communales et des comptes en banque des associations.

Monsieur le Maire propose d'instituer un nouveau principe visant à ne pas verser systématiquement de subvention aux associations communales (sauf cas particuliers votés ci-après), considérant qu'elles ont la capacité de réaliser leurs animations sans subvention de la commune ; tout en rappelant que la commune met à disposition gratuitement ses salles communales pour les activités régulières et les animations ponctuelles des associations communales.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que si une association a un projet dans l'année nécessitant une aide de la commune, il sera possible de déposer un dossier de demande en mairie pour décision du Conseil Municipal.

Ainsi, le Conseil Municipal VOTE les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

Nom de l'association	Subventions 2023
Coopérative scolaire OCCE 53	400
Fanfare d'Evron	100
Gaule Voutréenne	50
COS des Coëvrons	105
TOTAL	655 €

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00

Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

Espace Info Energie des Coëvrons

L'espace info énergie des Coëvrons assure un conseil gratuit auprès des particuliers pour leurs travaux d'économie d'énergie (rénovation / construction).

De nouvelles permanences sont mises en place sur le second semestre 2019. L'Espace Info Energie assurera dorénavant une permanence sur RDV :

- **Espace Coëvrons à EVRON** : tous les mardis de 9h à 12h
- **Mairie de BAIS** : tous les 2^è mardis du mois de 14h à 16h30
- **Mairie de VAIGES** : tous les 4^è mardis du mois de 14h à 16h30

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou directement sur : <http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>

De nombreux démarchages téléphoniques et physiques ont lieu, hors l'espace info-énergie est là pour conseiller au mieux les habitants et notamment éviter les arnaques.

Nb : vous trouverez ci-contre la plaquette "habitat" mise à jour. Elle présente les structures conseils qui interviennent en matière de logement et d'économie d'énergie auprès des habitants à l'espace Coëvrons.

Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs à votre écoute



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.
> 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h30
sans rendez-vous - Tél : 02 43 69 57 00
contact@adil53.fr - www.adil53.org



Espace Info Energie

L'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.
> Tous les mardis de 9h à 12h à l'Espace Coëvrons
> 2^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Bais, 2 av Auguste Janvier
> 4^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Vaiges, 1 rte de la Bazouge
Sur rendez-vous : www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/
Tél. 02 52 46 00 00
Mail : coevrons.53@eiepd.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.
> 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous - Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr
www.caue53.com



Soliha

Dans le cadre de la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), SOLIHA accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.
> Permanence le 2^e mardi de chaque mois de 9h à 12h, à l'Espace Coëvrons.
Sans rendez-vous - Tél : 02 43 91 19 91

PERMANENCES À L'ESPACE COËVRONS

2 avenue Raoul Vadepiéd - BP 130 - 53601 EVRON cedex
Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr



France services
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RETROUVEZ DANS VOS FRANCE SERVICES :




VOS DÉMARCHES :

FAMILLE
CAF
MSA
(Prestations familiales...)



FISCALITÉ
Accompagnement aux démarches en ligne des impôts
Paiement en ligne
Déclaration impôts sans conseil fiscal
Demande de duplicata avis impôts



SOCIAL - SANTÉ - RETRAITE
Service social CARSAT,
CPAM, MSA, CARSAT, CAF
(PPA, RSA, AAH...)



EMPLOI
Pôle emploi (inscription
et actualisation)
CV / lettres de motivation





ACCÈS AU DROIT - DÉFENSE
Conciliateur de justice,
Victimes et prévention 53,
Citad'elle, CIDFF, FNATH, CDAD,
Aide juridictionnelle



LOGEMENT ET ÉNERGIE
CAF, MSA
(aides au logement,
chèques énergie...)



TITRES SÉCURISÉS (ANTS)
Permis
Certificat immatriculation
Pré-demande carte d'identité



BUDGET
Surendettement
Point conseil budget
Fraude à la carte bancaire



L'AGENT FRANCE SERVICES :

-  Accueille, oriente et informe
-  Met en relation avec les partenaires
-  Aide à l'utilisation des outils numériques
Met un poste public à disposition des usagers
-  Accompagne dans les démarches administratives

France Services Coëvrons
 6 Rue de Hertford - 53600 EVRON
 02 43 01 93 94 ou 02 43 01 78 03
 franceservices@coeavons.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Bais : Permanence à l'espace partagé
Le jeudi de 13h30 à 17h30

Montsûrs : Permanence à la mairie
Le vendredi de 8h30 à 12h

Vaiges : Sur rendez-vous à la mairie

Subvention pour l'achat de vélos électriques

Il n'y a pas d'aide de la part de la Communauté de communes.

Par contre le département a mis en place une subvention de 300 € maximum. Les règles d'intervention sont disponibles sur : <https://www.lamayenne.fr/page/passez-au-velo-electrique>

Les demandes sont à faire en ligne.



Location de vélo électrique

Louez un **vélo**
à assistance
électrique

Pour les personnes travaillant
et résidant dans les Coëvrons

A qui s'adresse ce service ?

Ce service est accessible aux personnes majeures qui résident et travaillent dans les Coëvrons, ainsi qu'aux mineurs de plus de 14 ans qui habitent et sont en contrat d'apprentissage dans les Coëvrons.

Les tarifs de location :

- > 3 mois : 81€
- > 6 mois : 150€
- > 1 an : 300€

Un dépôt de garantie de 300€ est demandé.

Comment effectuer sa demande de location ?

Pour effectuer votre demande de location :
Inscrivez-vous par téléphone au 02 43 66 32 00 ou via le formulaire disponible sur www.coevrons.fr avant le 20 du mois précédent.

Pour + d'infos :

Service développement local
02 43 66 32 00
developpement-local@coevrons.fr
www.coevrons.fr

21

Animation Mayenne Nature Environnement au Gué de Selle

Mayenne Nature Environnement est une association départementale agréée au titre de la protection de la nature. Pour sensibiliser à la protection de la biodiversité, nous proposons, tout au long de l'année, des animations sur tout le département.

En 2023, nous organisons sur votre commune une animation :

- Le Dimanche 1er octobre : Journée européenne de la migration

Descriptif : Pour la 27e édition, rendez-vous matinal pour observer les oiseaux en migration ou ceux qui ont passé la nuit sur le site.

RDV : 9h au grand parking de l'étang du Gué de Selle - 20 personnes - inscription obligatoire Contact : Michel CAIGNEUX 06 89 07 90 85

Durée : 3h - Jumelles, appareil photo et longue-vue.

Vous trouverez le contenu détaillé de ces animations en allant sur le lien suivant :

<https://fr.calameo.com/read/001865595ed48dd7a4b70>



Mayenne Nature Environnement

16, rue Auguste-Renoir - 53950 LOUVERNÉ - 02.43.02.97.56

Information URBANISME – Communauté de Communes des Coëvrons

Le conseil communautaire du 21 septembre dernier a décidé de soumettre **l'édification des clôtures à la formalité de déclaration préalable, dans les zones urbaines** (UA, UB, UG, UE, UL, 1AUh, 2 AUh 1 AUE et 1AUI).

Pour cela, le pétitionnaire peut utiliser le formulaire CERFA n°13703*07.

Il joint :

- un plan de situation,
- un plan masse qui localise l'emplacement de la clôture,
- des photographies de l'état actuel du terrain,
- une description de la clôture : hauteur, couleur et aspect, ajourée ou non, variété végétale si c'est une haie plantée,...
- une insertion graphique (dessin sur la photo de l'état actuel, par exemple).

Aujourd'hui, le règlement du PLUi ne comprend pas de règles très pointues pour les clôtures. Mais l'objectif de cette formalité est de porter à la connaissance des élus les projets d'édification des clôtures. Donc, **chaque dossier clôture devra être transmis au centre instructeur avec un avis du maire.**

La délibération fait l'objet d'un **affichage dans chaque mairie.**





Acheteur ou vendeur d'une maison, ce qu'il faut savoir

⇒ Des démarches sont à accomplir, à la fois par le **vendeur** et par l'**acquéreur** pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.

Pour la vente

• Le **propriétaire-vendeur** doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.

Si aucun contrôle n'a jamais été fait ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le **propriétaire-vendeur** doit solliciter un nouveau contrôle auprès du SPANC¹ (délai d'intervention : 15 jours).

Attention, la situation peut avoir évolué depuis le dernier contrôle (travaux, vieillissement de l'installation, ...).

• Le **futur acquéreur** doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente, et ce avant la signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière (le coût d'une mise aux normes fluctue entre 5 000 et 12 000 €).

Des travaux, dans quels délais ?

En cas de non-conformité, des travaux doivent être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET ROLE DU NOTAIRE

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, le notaire procède aux vérifications des pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente ; le diagnostic d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire au même titre que les diagnostics électricité, amiante, ... Le notaire apporte ainsi une information la plus précise sur le bien, utile au vendeur (responsabilité en matière de vices cachés), et à l'acquéreur (achat en connaissance de cause et délai de mise en conformité de l'installation, le cas échéant).

Depuis la loi du 22 août 2021, les coordonnées du nouveau propriétaire et la date de la vente doivent être transmises sous 1 mois par le notaire rédacteur de l'acte au SPANC concerné.

Pour plus d'informations sur la procédure et les aides : appeler les techniciens SPANC de la Régie des Eaux des Coëvrons - 8 Bd du Maréchal Leclerc - 53600 EVRON au 02.43.01.61.35 - contact@eau-coevrons.fr - www.eau-coevrons.fr

Agents du SPANC : Magali BESNARD, Jérôme PELTIER et Mickaël TAUPIN.



⇒ [Code de la santé publique](#) (articles L 1331-11-1)

⇒ [Code de la construction et de l'habitation](#) (article L271-4)

¹ C'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le SPANC est chargé d'effectuer les contrôles obligatoires des installations d'ANC (projet de travaux, bonne exécution des travaux, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien). C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.

Le transport à la demande des Coëvrons a redémarré depuis le 9 mars 2023.

Déplacements ponctuels ou de proximité : le transport à la demande complète l'offre de transport du réseau.

Une visite chez des amis, un rendez vous, un saut à la bibliothèque...

Le transport à la demande permet d'effectuer des déplacements de proximité et complète l'offre de transport du réseau Aléop.

Sur une simple réservation, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt «transport à la demande» le plus proche de chez vous et vous permet de rejoindre le point d'arrêt le plus proche de votre destination ou un pôle de centralité au sein du territoire desservi.

Des véhicules adaptés, du personnel formé

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, la prise en charge peut s'effectuer au domicile.

Ce service fonctionne :

- du lundi au vendredi hors jours fériés
- un aller-retour par jour avec le choix de l'heure entre 7h et 19h sur réservation la veille avant 16h
- possibilité de voyager avant 7h et après 19h en cas de correspondance avec un train ou un car

Les trajets sont possibles au départ de Mézangers vers :

- Un pôle de centralité : Bais, Blandouet (Blandouet-St Jean), Chammes (Ste Suzanne-Chammes), Champgénéteux, Châtres-la-Forêt (Evron), Evron, La Chapelle-Rainsouin, Deux-Evailles (Montsûrs), Mézangers, Montourtier (Montsûrs), Montsûrs, Saulges, St-Cénéry (Montsûrs), St-Christophe-du-Luat (Evron), Ste-Suzanne (Ste Suzanne-Chammes), St-Georges-le-Flécharde, St-Jean-sur-Erve (Blandouet-St Jean), St-Martin-de-Connée (Vimartin/Orthe), St-Ouën-des-Vallons (Montsûrs), St-Pierre-sur-Orthe (Vimartin/Orthe), St-Thomas-de-Courceriers, Thorigné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges, Vimarcé (Vimartin/Orthe), Voutré
- Mayenne : Gare SNCF, hôpital, place Gambetta, pôle santé, Hyper U, Leclerc, stade Mayennais, le mardi après-midi uniquement, (arrivée entre 14h et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).
- Sillé-le-Guillaume : Gare SNCF, hôpital, le mardi matin, (arrivée entre 10h00 et 10h10 et départ entre 12h00 et 12h10), et le vendredi après-midi, (arrivée entre 14h00 et 14h10 et départ entre 18h et 18h10).

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 75 ans, la prise en charge peut s'effectuer au domicile.

Combien ça coûte ?

Ticket à l'unité : 2 €

Carnet de 10 tickets : 16.00 €

Hors département : 2 tickets

Gratuit pour les moins de 4 ans et pour les accompagnants de personnes à mobilité réduite.



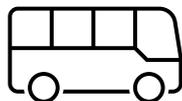
Nouveau : l'abonnement mensuel Aléop (moins de 26 ans à 25 € et plus de 26 ans à 50€) me permet d'utiliser le transport à la demande.

Points de vente

A bord des véhicules,

Dans les points de vente Aléop en Mayenne.

Comment réserver ?



- Inscrivez vous en appelant Allô Aléop au **09 69 39 14 14** du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés). L'adhésion est gratuite.
- Réservez votre transport par téléphone au 09 69 39 14 14, au plus tard la veille de votre déplacement avant 16h (ou le vendredi avant 16h pour un départ le lundi).
- Le véhicule passe vous chercher à l'heure convenue.

Plus de renseignements sur le site <https://aleop.paysdelaloire.fr>



Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant** ou
en cas d'absence **un autre
cabinet médical**



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

pour le médecin de
garde

ou

15

en cas
d'urgence vitale



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital

Interdiction de brûlage des déchets verts



50 kg de déchets verts brûlés **c'est*...**

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km



parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)



...3 mois

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul



...plus de 100 trajets

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

c'est interdit !

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Mise à jour 2021

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique



La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)



Arrêtez de vous enflammer !

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr



Air Pays de la Loire
www.airpl.org



Agence régionale de santé des Pays de la Loire
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Don du sang - EVRON



Logo EFS: **EFFS** - ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - *Des dons pour une nation*

PARTEGEZ VOTRE POUVOIR. DONNEZ VOTRE SANG !

Don de sang

COLLECTE AU CENTRE SOCIAL LE TRAIT D'UNION
32 BIS RUE DU MONTAIGU EVRON
15H30 - 19H

Dates de collectes 2023

LUNDI 16 JANVIER	LUNDI 17 JUILLET
LUNDI 20 FEVRIER	LUNDI 21 AOUT
LUNDI 20 MARS	LUNDI 18 SEPTEMBRE
LUNDI 17 AVRIL	LUNDI 16 OCTOBRE
LUNDI 15 MAI	LUNDI 20 NOVEMBRE
LUNDI 19 JUIN	LUNDI 18 DECEMBRE

COLLECTE SUR RDV . Inscription :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Frelons asiatiques – Plan d’action collectif

Si un particulier découvre un nid, il le signale à la collectivité. Un référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront alors transmises à POLLENIZ 53, qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d’entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d’une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l’activité. La commune a décidé la prise en charge de 25 € par intervention de destruction de nid de frelons asiatiques ; le reste restant à la charge du particulier.

Référents :

Olivier TARLIER – Employé communal – 06 13 59 14 99

Dominique LESOURD – 2^{ème} adjoint au maire – 07 83 75 57 03



Frelon asiatique



Frelon commun

A noter, s’il s’agit d’une autre espèce (Guêpes, Frelons communs, Abeilles), le particulier doit se tourner vers une entreprise spécialisée de son choix ou les services de récupération d’essaim d’abeilles des réseaux apicoles.



VIE SCOLAIRE

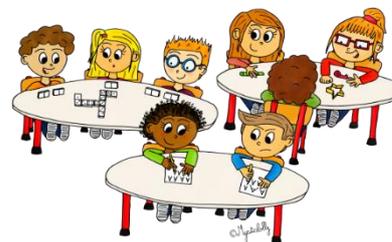
Ecole de Mézangers

Les horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h00-16h30.

Mme Emmanuelle PIRANY : Enseignante en charge de la classe PS-MS-GS-CP.

M. Kévin TRICOT : Enseignant et directeur de l'école en charge de la classe CE1-CE2-CM1-CM2



Comme chaque année depuis plusieurs années, une fête d'hiver fut organisée en décembre avant les fêtes de Noël. Cette année nous avons pu la faire au sein de la salle polyvalente en collaboration avec l'APE.

Les enfants ont pu présenter des chants, des danses et vendre tous les objets confectionnés ou pâtissés en classe.

Nous avons eu la venue surprise du Père Noël pour cette occasion.



Nous avons eu plusieurs rencontres sportives en lien avec les Jeux Olympiques.

- Le cross au collège
le 21 octobre

- Rencontre endurance
le 18 novembre pour les CP à CM2

- une rencontre escrime
le 14 avril avec des écoles
du secteur collège Paul Langevin



Nous irons pour cette fin d'année effectuer une rencontre rugby (en lien avec la coupe du monde en septembre), une rencontre disciplines enchaînées pour les maternelles avec des écoles de secteur.

Un intervenant USEP est venu pour faire les deux premières séances d'initiation.

En cette fin d'année il y aura une sortie scolaire pour toute l'école sur une journée.

Pensez aux inscriptions en Petite section pour tout enfant ayant 3 ans durant cette année jusqu'au 31 décembre inclus.

Contact Ecole :

M. Kévin TRICOT - Directeur de l'école de Mézangers
« Les P'tites Mézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, contactez la mairie.

Association des parents d'élèves (APE) de l'école de Mézangers

Après le succès de la bourse aux vêtements et la fête de l'hiver, l'APE aborde la fin d'année scolaire avec l'organisation d'un moment festif.



L'objectif est de participer activement aux projets initiés par nos enseignants et de soutenir financièrement les sorties pédagogiques.

Pour mener à bien nos actions, nous accueillons avec plaisir tous les parents volontaires. Nous souhaitons remercier les familles qui nous soutiennent à travers leurs aides sur les manifestations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Président : Jean-Christophe Huet

Trésorière : Charlotte Letessier

Secrétaire : Elodie Schuller

Secrétaire adjointe : Anaïs Ranera

Contact Mail : ape.ecoledemezangers@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Le Point Lecture

Ouverture le samedi de 10 h à 12 h

N'hésitez pas à nous faire appel pour toutes demandes : réservation de livres, portage de livres à domicile, retour de livres, échanges...

Le point lecture est ouvert à tous et gratuit.

8 rue de la Dame Verte
Contact : Stéphanie PASCAL au 06 46 18 55 56



Gym - Détente Mézangéenne

Cette saison 2022-2023, l'association Gym Détente Mézangéenne compte 23 adhérents et adhérentes.



Nouveauté 2023 : Nous proposons une **offre découverte à 20 euros** afin de clôturer avec nous la fin de saison qui se terminera le 5 juillet.

Avec Pétra, venez découvrir les différents exercices dans une ambiance dynamique et conviviale :
Echauffement - Cardio - Renforcement musculaire - Le SETP - Etirements
Et pour terminer le cours en douceur, 10 minutes de Sophrologie Relaxation pour celles et ceux qui le souhaitent.



Rejoignez-nous tous les Mercredi de 20h à 21h, Salle Sylvain Manson à Mézangers.

L'assemblée Générale se déroulera courant juin à 21h à la salle polyvalente.

L'association a pour projet d'organiser une Randonnée afin de trouver des fonds, pour que l'association perdure. Toutes les infos vous seront communiquées prochainement via le site de la mairie et la page Facebook (Gym Détente Mézangéenne)

Nous vous souhaitons un bel été.

Sportivement, l'équipe de Gym Détente Mézangéenne.



Composition du bureau : Jeannine LEBOUVIER : Présidente
Annie HEURBIZE : Vice-Présidente
Virginie PEINTRE-THION : Trésorière
Yolande YAPO : Secrétaire
Patrick JACOB, Patricia FOUQUET et PICHARD Andy : autres membres du bureau

Pour tout renseignement : Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente - 02.43.90.77.86 ou 06 76 54 78 73

Club de la Dame Verte



La salle des associations est ouverte à tous les adhérents le **jeudi après-midi à partir de 14 h** pour la pratique des cartes et autres activités.

L'assemblée générale a eu lieu le jeudi 26 janvier 2023. La cotisation annuelle a été votée : 15 €. Les projets d'animation suivants ont été évoqués : concerts, visites de musées et châteaux, visites de villages, pique-niques aux beaux jours, échanges avec d'autres clubs des communes voisines...

Dans le cadre des rencontres interclub, le club avait rendez-vous à Neau le mercredi 10 mai 2023 pour jouer à la belote ou faire d'autres activités.

Dates à retenir

Déjeuner prévu dans le courant de juin, le repas préparé par le restaurant du Petit commerce sera livré à la salle des associations. Nous assurerons le service à table nous-même.

RAPPEL

Le bureau du Club :

- M. DESLANDES Philippe Président
- Mme BEAUPIED Christiane Secrétaire
- Mme DESLANDES Soline Trésorière
- et M. GESLOT Robert, Maire Président d'honneur

Renseignements : Philippe DESLANDES 07 69 61 75 22 - Christiane BEAUPIED – 06 70 33 18 95

Les Frapadingues (Théâtre amateur)

Notre saison 2023 a été une saison très positive sur tous les points.

Les inquiétudes, que nous pouvions avoir après ces 2 années d'interruption, ont très vite disparues face au retour de notre public qui a été aussi nombreux qu'en 2020 et nous le remercions de nous avoir soutenus et applaudis.

Les bénévoles, très présents, et comédiens étaient tous très motivés pour que cette saison soit réussie.

Le point fort de cette année a été l'intergénération de la troupe. Les jeunes de l'atelier, malgré leurs diverses situations, ont tenu à participer avec leur volonté, joie et dynamisme aux divers travaux dans les coulisses et sur scène.

Notre journée d'automne est prévue le 8 octobre et sera le départ d'une nouvelle saison 2024.

Nous vous remercions tous de votre présence et vous souhaitons un bel été.





A.B.T.M. (Twirling)



La saison sportive est déjà bien avancée. L'Association Bâton Twirling Mézangéenne a participé au championnat départemental les samedi 11 et dimanche 12 février. Il a eu lieu à Bessé sur Braye dans la Sarthe. Avec seulement 2 clubs de twirling en Mayenne (Pré-en-Pail et Mézangers), le département ne peut tenir les frais d'un tel championnat et est accueilli en Sarthe. Au total, ce sont 122 passages de chorégraphies alliant danse, gymnastique et technique de bâton pour le samedi et 108 passages le dimanche devant 3 jurys.

Cette année 11 athlètes de Mézangers se sont présentées au niveau National 3. Pour 3 d'entre elles, il s'agissait de leur première fois en compétition. L'or est remporté par l'équipe cadette au niveau départemental avec Youna, Anaïs, Anceline, Capucine, Adèle, Manon et Eline.

Pour les solos en catégorie benjamine, Adèle s'est classée 1ère et Mya 3ème.

En catégorie minime, Manon s'est classée 1ère.

En cadette, Capucine s'est placée 3ème. En junior, Rose s'est placée 4ème.

En senior, Maëva s'est placée 1ère.

La 2ème place a été remportée par le duo senior avec Louna et Maëva.

Elles ont ensuite participé au championnat régional, sélectif du championnat de France, les 18, 19, 25 et 26 mars aux Herbiers et à Chantonnay en Vendée.

Adèle 19 sur 57 et Mya 50 sur 57.

Manon 24 sur 49.

Capucine 23 sur 44

Rose 25 sur 32

Maëva 18 sur 34

Louna et Maëva 6 sur 6.

L'équipe cadette a ensuite été jusqu'au 1/4 de finale du championnat de France mais son parcours s'est malheureusement arrêté là avec la 8ème place.

Le club a également 12 twirlers inscrits en loisirs. Elles ont participé cette année à la porte ouverte du club, la mise en situation avant les compétitions pour commencer à les accoutumer à se présenter devant un public.



Dates à retenir

Samedi 13 mai : Gala du club à 20h à Mézangers.

Dimanche 25 juin : Démonstrations et initiations au Gué de Selle à Mézangers, toute la journée

Vendredi 31 juin : Soirée de clôture du club au gymnase de Bais



Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie 06 18 92 87 25 ou auprès de Sandrine 06 06 96 44 69
ou par mail bob502@msn.com, ou via facebook : Twirling Mézangers

Mézan'Musique

L'association Mezan'musique propose des cours de salsa et bachata 2 dimanches par mois.

L'année 2022-23 a permis à de nouveaux adhérents de nous rejoindre pour apprendre dans la joie, la bonne humeur sur les rythmes latino et partager un goûter convivial.



Pour plus d'informations pour la saison 2023-24, n'hésitez pas à nous contacter au 06.86.98.38.45.

Rejoignez nous sur Facebook "salsa et bachata à Mezangers" : une soirée dansante avec initiation est en cours d'organisation le 30 juin ou 1^{er} juillet (salle polyvalente) ! (date à confirmer)

Renseignements et contacts : 06 86 98 38 45

35

Comité des fêtes de Mézangers

Le 9 février 2023, le comité des fêtes a procédé à l'élection d'un nouveau bureau :



Président : Stéphane Pinson
Vice-présidente : Jeannine Lebouvier
Secrétaire : Danielle De Craan
Vice-secrétaire : Sylvain Lapierre
Trésorier : Eric Pascal
Vice-trésorières : Stella Remond et Roseline Patard

Merci à Pierre et Emmanuel pour tout le travail qu'ils ont accompli les précédentes années et nous allons continuer dans la voie qu'ils ont tracée !

Le 15 avril 2023, nous avons organisé une soirée détente « bowling/resto » afin de remercier les bénévoles qui, sans eux, rien n'est possible.

Le Lundi 1er mai 2023 : nous avons organisé un concours de pétanque sous le grand chêne, près du terrain de football.



Voici les dates des manifestations que le comité des fêtes de Mézangers organisera en 2023 :

- Le Samedi 29 juillet 2023 : Concours de pétanque sous le grand chêne, près du terrain de football (concours en doublette/limité à 50 équipes/ inscription dès 13h. 5 € par joueur. 1 lot alimentaire par joueur.)
- Le Samedi 29 juillet 2023, à partir de 19H30 : Soirée dansante avec cochon grillé/frites maison dans la salle polyvalente.
- Le Dimanche 30 juillet 2023 : Vide greniers de 6H à 18 H dans le centre du village. Pas de réservation d'emplacement à l'avance. 1Euro les 3 mètres puis 1 Euro par mètre supplémentaire
- Le Samedi 21 octobre 2023 : Soirée moules / frites maison dans salle polyvalente
- Le Samedi 2 décembre 2023 : Marché de Noël dans la salle polyvalente de 11H à 19 H (une trentaine de créateurs et producteurs nous ont déjà confirmé leur présence) et, pour les enfants, à 16 H dans la salle des associations, un goûter en écoutant un conte de Noël est prévu.

Pour assurer la meilleure organisation possible de ces animations, le comité des fêtes recherche des bénévoles. Pour toute proposition d'aide, n'hésitez pas à nous contacter. Merci par avance !

Suivez notre actualité : sur notre page Facebook « comité des fêtes de Mézangers »
sur la page « comité des fêtes » du site de la mairie www.mezangers.fr

Renseignements : cdf.mezangers@gmail.com



Association Le Nid du Bonheur

Maison d'Assistantes Maternelles

4 route de la Bouverie - MEZANGERS

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 Mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de 0 à 6 ans.



Amélie est venue renforcer l'équipe depuis le 2 novembre 2022.

Un grand merci à **Sylvaine** pour sa gentillesse, son dévouement et de son aide pour les remplacements effectués en 2022



Décoration Halloween

Comme chaque année, le père est venu à la MAM faire sa distribution de petits cadeaux.

37



Amélie, Angélique, Valérie et Virginie

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.43.90.34.93
ou par mail : leniddubonheur@gmail.com
ou venir nous rencontrer à la MAM - 4 route de la Bouverie (direction Sainte Gemmes le Robert)

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES



« Le P'tit commerce »

BAR - TABAC - ÉPICERIE - DÉPOT DE PAIN
RESTAURATION LE MIDI - TRAITEUR

Menus le midi

Des soirées à thème y sont également organisées.

Horaires

Lundi : fermé

Mardi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Mercredi : 7 h 30 à 13 h 30

Jeudi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Vendredi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Samedi, Dimanche et jours fériés : 8 h 30 à 12 h 30

Fermeture le dernier dimanche de chaque mois



Nicolas VANNIER - 02.43.90.45.29

Poney-Club du Gué de Selle

Situé à proximité de l'étang du Gué de Selle (juste après le petit parking de la route d'Hambers D272), le poney-club propose depuis 1987, dans un domaine de 60 ha, plusieurs activités pour les enfants de 8 à 16 ans :

- **Stage d'équitation avec hébergement** pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- **Cours d'équitation** le mercredi après-midi

Venez découvrir l'équitation au cœur du bocage Mayennais !



Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière - 53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80 - Mail : stageponey@wanadoo.fr - Site internet : www.stageponey.com

Restaurant Au relais du Gué de Selle

Depuis le 1^{er} mars 2019, Anthony Detemmermann et Aurélie Di Gennaro sont les nouveaux propriétaires de l'hôtel-restaurant Au Relais du Gué de Selle, à Mézangers



Relais
du gué de selle
HÔTEL *** & RESTAURANT

ACTUALITÉS : REMISE DU TROPHÉE GAULT ET MILLAU

• **Trophée Accueil, Aurélie Di Gennaro, Au Relais du Gué de Selle, Mézangers, 12,5 / 20 (1 toque)**



Aurélie Di Gennaro a un parcours pour le moins unique. La jeune femme fait ses premiers pas dans le service en salle au Relais du Gué de Selle, à Mézangers. C'est également là qu'elle prend son premier poste de réceptionniste. Cinq ans passent et Aurélie décide de partir vers de nouveaux horizons, gère plus de 150 appart-hôtels... En 2018, une opportunité se présente lorsque son premier employeur lui annonce qu'il veut vendre son établissement pour prendre sa retraite. Affaire conclue. L'année suivante, Aurélie et son mari deviennent les propriétaires de cet hôtel de 27 chambres et de son restaurant gastronomique. Ainsi peut-elle affirmer « J'ai offert la retraite à ceux qui m'ont offert mon premier CDI. »

LE RESTAURANT

Du mardi au samedi au déjeuner : Menu Découverte à 35 € et la carte, Menu inspiration bistrot de 17,90 € à 24 €

Du lundi au samedi au dîner : Menu Découverte à 35 € et la carte

Le samedi midi et soir et le dimanche midi : Menu Dégustation en 6 services à 69 € (99 € avec accord mets et vins)

Le dimanche midi : Menus à 37 et 49 €, menu Dégustation à 69 € en 6 services (99 € avec les accords mets et vins)

Le lundi soir : restaurant ouvert pour les clients de l'hôtel.

La carte est servie en semaine du mardi au samedi au déjeuner et au dîner. Déjeuner en terrasse, selon la météo.

LE BISTRO DU RELAIS

C'est une formule rapide mais toujours de qualité qui devrait vous séduire...
du mardi au vendredi au déjeuner (hors jours fériés)

1 Entrée + 1 Plat ou 1 Plat + 1 Dessert : 17.90€

1 Entrée + 1 Plat + 1 Dessert : 24 €

Si le temps le permet, service en terrasse au bord de l'eau.

Cette formule n'est pas proposée au mois d'août.

HÔTEL

Hôtel ouvert tous les jours sauf dimanche soir (de novembre à mars)

LA CABANE PERCHÉE

BANQUETS & RÉCEPTIONS de 8 à 130 personnes.

RÉUNIONS & SÉMINAIRES (espaces de 19 à 100 m²)

PISCINE CHAUFFÉE en saison (uniquement pour les clients de l'hôtel)

OFFRE MASSAGE dans un espace dédié par nos praticiennes de massage

- Location de vélos électriques
- Recharges véhicules électriques et Tesla
- Salon de modelage, de réflexologie
- Cours de yoga et de CrossFit
- Boutique de produits locaux

Plusieurs postes à pourvoir : extras salle/cuisine, réceptionniste H/F, cuisinier H/F...



Contact : 02 43 91 20 00

34 Les Pêcheries – 53600 MEZANGERS

Adresse mail : reception@relaisduguedeselle.fr

Site internet : <https://www.relais-du-gue-de-selle.com>

40

Conseillère en immobilier



**Christine
BOSSÉ**

Conseillère indépendante en immobilier

06 04 08 48 69

christine.bosse@safati.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 534 357 777 - RSAC de LAVAL

www.safati.fr

EDUCATRICE SPORTIVE

Spécialisée en sport santé et maladies chroniques

» Lulu Body's coach



COURS À DOMICILE

sport santé

réadaptation à l'effort

Pilates / stretching

Perte ou prise de poids

Dépassement de soi même

Tarifs après réduction immédiate

En Solo **33€** TTC / la séance

En Duo **18€** TTC / la séance

Je me déplace avec mon matériel à votre domicile dans un rayon de 20 à 25 km de Mézangers.

Chaque séance est personnalisée et adaptée à chacun.

SI
services à
la personne

BÉNÉFICIEZ DE
-50%*
DE RÉDUCTION
ou CRÉDIT D'IMPÔT

www.lulubodyscoach.fr

☎ 06.29.44.46.96

CHAMBRE D'HÔTES - MANOIR DE LA GRANDE COUDRIÈRE



1 chambre de 30 m²
2 personnes
1 salle de bains

Monument Historique situé à Mézangers, le Manoir de la Grande Coudrière dispose d'une terrasse et offre une vue sur le jardin.

Passez une nuit exceptionnelle dans un décor historique ! Vous pourrez également vous détendre dans le jardin et vous balader à proximité à l'étang du Gué de Selle.



M. et Mme RICHARDOT – Le Manoir de la Grande Coudrière – 53600 MÉZANGERS
06 64 59 19 64

GÎTE LA PETITE BALLERIE

Deux chambres d'hôtes ou gîte

Avec son vaste jardin fleuri au sein d'un écrin de verdure, au milieu des champs et à l'orée de la forêt, c'est un cadre reposant où il fait bon vivre.

La maison fut construite en trois fois. L'actuel séjour est la partie la plus ancienne. Elle date du XVI^e siècle.

Prestation de qualité, grand confort.



Séjour, salle à manger, cuisine équipée, 1 chambre avec Salle d'eau intégrée, 1 chambre avec salle d'eau privative, terrasse, barbecue. Les lits sont faits à votre arrivée.

A la demande et sur réservation : table d'hôte, visite guidée de la région, service voiturier

Mme Danielle De Craan - La Ballerie - 53600 MÉZANGERS
00 33 (0)6 24 90 20 35 - mail : de.craan@53600.fr

Commémoration du 8 mai 1945 / Dimanche 7 mai 2023



43



Calendrier des manifestations

Mai à décembre 2023



Dimanche 13 mai	Gala Twirling	ABTM Twirling
Dimanche 4 juin	Passage des Motards ont du Cœur 53	11 h 11
Mercredi 7 juin	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
V 30 juin ou S 1 ^{er} juillet	Soirée dansante Salsa/Bachata	Mézan'Musique
Mercredi 26 juillet	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Samedi 29 juillet	<u>Assemblée communale</u> - Concours de pétanque à partir de 13 h - Soirée Repas dansant (cochon-grillé)	Comité des fêtes Comité des fêtes
Dimanche 30 juillet	- Vide-grenier de 6 h à 18 h – sans réservation	Comité des fêtes
16 et 17 septembre	Journées européennes du Patrimoine	Eglise ouverte
Samedi 30 septembre	V and B Run	Gué de selle
Dimanche 1 ^{er} octobre	Journée européenne de la migration – 9 h	MNE au Gué de Selle
Mercredi 4 octobre	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune
Dimanche 8 octobre	Journée d'automne	Les Frapadingues
Samedi 21 octobre	Soirée Moules Frites + soirée dansante	Comité des Fêtes
Samedi 11 novembre	Repas des aînés	Commune
Dimanche 12 novembre	Commémoration du 11 novembre	Commune
Samedi 2 décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes
Mercredi 6 décembre	Balayage des rues (Bourg et Lotissements)	Commune